



Divorce et credit immobilier

Par **Nicollo21**, le **21/11/2008** à **19:20**

Bonjour, mon épouse et moi avons décidé de divorcer pour consentement mutuel. Nous sommes d'accord sur tout (garde des enfants, montant de la pension alimentaire, partage des meubles.....)

Nous souhaitons prendre un seul avocat pour nous deux.

Nous avons acheté un appartement tous les deux (crédit à nos deux noms) avant notre mariage. Cet appartement est mis en location et ne sera habité par aucun de nous. Nous souhaitons le vendre mais vu la conjoncture actuelle, il se peut que cela prenne du temps. Mon épouse a entendu dire par un avocat (mais elle n'a pas bien compris et n'est pas sûre) que le divorce ne peut être prononcé avant la vente de cet appartement. Comme nous sommes d'accord sur tout, nous avons pensé que si nous mentionnons sur le contrat de divorce que nous allons payer chacun la moitié du crédit immobilier; que nous toucherons chacun la moitié du loyer perçu; et qu'en cas de vente et de bénéfice nous partagerons en deux, le divorce peut-il être prononcé rapidement ?

Merci